



Sainte-Barbe
ANIMÉE PAR L'AVENIR

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que: -

RAPPORT FINANCIER 2023

AVIS PUBLIC est donné que suivant les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec ou 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le rapport financier du trésorier ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil, qui se tiendra le du 9 septembre 2024 à 19h.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 7^e jour d'août deux mille vingt-quatre.

Marie-Ève Clément,
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Ève Clément, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 7 août 2024 entre 8 H 00 et 16 H 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 août 2024.

Marie-Ève Clément,
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe